

BILAN DE COMPÉTENCES

Pourquoi ?

Je souhaite prendre du recul sur mon activité professionnelle, je me pose des questions sur mon avenir, je ressens le besoin de faire un point, donner un sens à ma carrière, valoriser mes compétences, mes forces, identifier ou retrouver mes motivations et mes points de blocage pour définir et construire mon projet professionnel.

Objectifs :

- Analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et motivations
- Identifier et hiérarchiser des pistes professionnelles现实的
- Formaliser un projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation
- Elaborer un plan d'action structuré et adapté à sa situation

Comment ça fonctionne ?

Phase préliminaire : analyse de votre demande et de votre besoin, choix du format le plus adapté, définition des modalités de déroulement du bilan. Cette phase permet également d'expliquer votre parcours et vos attentes, de vérifier si le contact passe bien avec le consultant, et de poser les bases d'une démarche co-construite, personnalisée et en confiance.

D'autres phases interviennent la **phase d'investigation** (étapes 1,2 de notre plaquette) et la **phase de conclusion** (étape 3 de notre plaquette).



Le bilan de compétences est une action concourant au développement des compétences, définie par l'article L.6313-4 du Code du travail. Il vise à permettre à toute personne d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations, afin de construire un projet professionnel ou de formation.

LES ÉTAPES DE MON BILAN DE COMPÉTENCES



01

Je fais le point sur mon parcours

Je revisite **mon histoire** : les grandes étapes, mes décisions, mes réalisations.

Je fais l'inventaire de mes compétences clés.

J'apprends à mieux **me connaître** : je pars à la recherche de ce qui me ressource ; mes motivations, mes talents innés, mes valeurs, mes moteurs, mes forces, mes relations avec les autres mais aussi mes fragilités et mes blocages.

=> **Je mesure mon capital professionnel.**

03

Je me (re) mobilise efficacement

J'identifie mon environnement de prédilection.

J'établis les différentes étapes et moyens à mettre en œuvre pour **réaliser mon projet**.

J'apprends à **valoriser** mon parcours et à porter mon projet.

Je formalise une synthèse reprenant mon projet, mes atouts, mes axes de développement et mets en place d'un plan d'action.

Je me mets en mouvement....

03

02

Je me projette dans l'avenir

J'identifie ce que je souhaite faire et les différents projets possibles.

Je choisis et construis **LE** projet qui a le plus de sens pour moi dans le futur.

Grâce à mon cahier des charges, je valide la **faisabilité** de mon projet au regard de la réalité du marché, de mes compétences et de mes motivations.

Je choisis ce que je veux garder, développer ou acquérir... ce qui a le plus de sens pour moi.





Évaluations 2025 :

- **Atteinte des objectifs 5/5**
- **Accompagnement des coachs : 5/5**

A quel tarif ? 3600 €HT (éligible au CPF)
Avec qui ? Consultant Ability Shared certifié



Ça prend combien de temps ?

24h dont 12 h d'échange avec mon coach au rythme d'un rdv tous les 10 jours sur 3 à 4 mois. Je m'investis dans un travail personnel pour préparer les rdv avec mon coach à l'aide d'un guide qui me permet de structurer ma réflexion et mon bilan. Un planning prévisionnel est défini lors de la phase préliminaire et formalisé d'un commun accord entre le bénéficiaire et le consultant.

Modalités d'évaluation

L'évaluation du bilan de compétences porte sur l'atteinte des objectifs définis lors de la phase préliminaire et sur la progression du bénéficiaire dans la construction de son projet professionnel. Elle s'appuie sur des échanges réguliers, un entretien de synthèse en fin de bilan, la formalisation d'une synthèse écrite et d'un plan d'action, ainsi que sur un questionnaire de satisfaction.

Modalités et délais d'accès

L'accès débute par un premier échange permettant d'analyser la demande et de vérifier l'adéquation avec la prestation. L'inscription est confirmée après validation de l'inscription et, le cas échéant, du financement (CPF ou autre).

Le démarrage du bilan peut intervenir dans un délai maximum de 20 jours après validation.

Accessibilité

Ability Shared s'engage à étudier toute situation de handicap afin d'adapter, dans la mesure du possible, les modalités d'accompagnement. Un référent handicap est mobilisable sur demande.

CONTACTEZ-NOUS :

contact@abilityshared.com

Réponse sous 48h